

Anders Bengtsson

L'Essor de la proposition participiale en moyen français



PETER LANG
EDITION

1 Introduction

Parmi les constructions faisant partie du patrimoine linguistique de la langue française, on peut remarquer la proposition participiale détachée, composée d'un participe (présent ou passé) accompagné de son propre sujet. Existante depuis longtemps, cette construction a fait objet de très peu d'études en somme, ce qui est curieux. Or, nous montrerons au cours de ce travail que la construction mérite d'être étudiée, car les constructions détachées participiales jouissent d'une grande mobilité et sont dépourvues de contraintes syntaxiques qui structurent le prédicat verbal (Landy-Houillon 2003 : 71). Ainsi, à l'instar de Skupiens (2008 : 134), nous sommes d'avis que les constructions détachées constituent un terrain idéal pour caractériser le style personnel d'un auteur ou d'un traducteur. Attestée dès l'époque du moyen français, ou même avant, vers la fin de l'ancien français, la proposition participiale connaîtra une apogée au milieu du XVI^e siècle (Lorian 1973 : 207) pour ensuite baisser en fréquence à la fin de ce siècle. Elle se retrouve dans différents textes, qu'il s'agisse de traductions ou de textes écrits directement en langue vernaculaire, mais pas dans la même mesure. Cette construction emblématique de la langue française, sinon de la langue orale (*cela dit* en est un exemple fréquent), du moins de la langue écrite, existe toujours comme nous allons voir bientôt. Cependant, sa fréquence n'est pas aussi élevée qu'autrefois : selon l'étude de Lorian, la fréquence est basse dans la prose du XX^e siècle par rapport au XVI^e siècle (1973 : 207). Étant donné que son étude n'est pas récente, la question est de savoir si la situation pour la proposition participiale est la même de nos jours. Elle se retrouve aujourd'hui non seulement dans la littérature et dans la prose journalistique, mais aussi dans des textes destinés à l'usage quotidien comme les modes d'emploi, pour ne citer que quelques exemples. Sans doute une proposition subordonnée est-elle jugée trop longue dans ces modes d'emploi alors qu'une proposition participiale a l'avantage d'être très brève. L'exemple suivant, tiré de la légende d'un produit pour le jardin, montre au moins une particularité propre à cette construction, à savoir quelle occupe le plus souvent la position initiale dans une phrase :

(1) *La nuit venue*, il brille de mille couleurs grâce à l'énergie solaire et danse au gré du vent

Le segment initial *La nuit venue* appartient à ce que l'on appelle des chevilles initiales (pour d'autres exemples, voir Lorian 1973 : 208), dont le contenu est

stéréotypé, équivalant à des connecteurs. Le rapprochement entre les chevilles initiales et les connecteurs est sans aucun doute important pour la description de la proposition participiale. Son rôle d'embrayeur syntaxique n'est donc pas à négliger à l'oral, comme le signale Banniard (2013 : 170), ou à l'écrit. Il est évident que les propositions participiales fonctionnent comme des éléments de liaison et des pivots dans l'expression de la pensée (cf. Atkinson 1974 : 403). En ce qui concerne la position de la proposition participiale, notre exemple rejoint d'ailleurs ceux relevés par Riegel *et al.* (1994 : 510), où elles se trouvent toutes en début de phrase. On peut s'interroger sur les mécanismes qui favorisent cet emplacement. Parmi les différentes sortes de termes propres à devenir un sujet, Séchehaye compte non seulement les compléments de temps et de lieu, mais aussi les constructions absolues (1926 : 164). Comme il le précise également, le rapport psychologique qui s'établit entre les deux termes n'est pas celui d'un principal à son complément, mais de deux énoncés successifs dont l'un introduit et complète l'autre (1926 : 165). Construction très commode et économique, la construction absolue, que nous préférons appeler proposition participiale, peut souvent être interprétée comme une proposition temporelle :

(1a) *Lorsque la nuit est venue*, il brille de mille couleurs grâce à l'énergie solaire et danse au gré du vent

Comme nous venons de le mentionner, la proposition participiale s'observe également dans la prose journalistique ainsi qu'il ressort de ce titre de presse tiré du *Parisien*:

(2) Bettencourt : *l'expertise validée*, Sarkozy reste mis en examen (*Le Parisien*, 25/09/13)

Cependant, cette solution était rare cette journée-là, car on peut noter que, si cette information d'arrière-plan est présente (ce qui n'est pas le cas dans (2d)), les quotidiens¹ ont opté pour une principale, avec ou sans verbe fini.

(2a) Affaire Bettencourt : les poursuites contre Nicolas Sarkozy validées (*Le Monde*, 24/09/13)

(2b) Bettencourt : la cour d'appel valide l'ensemble de la procédure (*Le Nouvel Observateur*, 24/09/13)

(2c) Bettencourt : l'enquête des juges confortée (*Libération*, 24/09/13)

(2d) Affaire Bettencourt : Nicolas Sarkozy reste mis en examen (*Le Figaro*, 24/09/13)

1 Nous avons consulté les éditions électroniques des organes de presse en question.

Le Parisien fait par conséquent figure à part dans ce cas. Toujours est-il que la construction apparaît au début de la phrase, ce que nous verrons fréquemment dans notre étude.

Riegel *et al.* se servent également de la dénomination de proposition participiale, construction qui peut avoir des valeurs temporelles, causales et conditionnelles (1994 : 510). S'agissant d'une traduction, un ablatif absolu en latin est le plus souvent rendu par une temporelle en ancien et en moyen français, ce que nous montrerons au cours de cette étude. On peut noter que cela rejoint l'idée de concomitance d'une action avec une autre action dont parlait déjà le célèbre grammairien médiéval Alexandre de Villedieu (cf. Serbat 1981 : 35). Au plan sémantique, la construction correspond par conséquent à une subordonnée circonstancielle. Il est vrai que le français possède là un moyen efficace de concision que par exemple l'allemand n'a pas (voir Bally 1965 : §577) : cette langue doit avoir recours à des propositions subordonnées conjonctionnelles pour exprimer la même chose. Il en est de même dans d'autres langues germaniques, en tout cas à l'état actuel, car on peut relever des exemples de la proposition participiale dans le suédois médiéval, où la construction a failli entrer à deux reprises. Dans son étude sur le participe présent, Ahlberg a en effet relevé un certain nombre de datifs absolus (1942 : 213). Il s'agit avant tout des exemples qui se trouvent dans des lois, des chartes et d'autres textes, où l'imitation du style latin est très forte ; selon Ahlberg, ce sont des latinismes plus ou moins inévitables. En outre, elle signale surtout un auteur suédois, Jöns Budde, où le calque est poussé à l'extrême (1942 : 222). La fréquence du datif absolu, équivalant à l'ablatif absolu en latin, paraît par conséquent liée au traducteur et parfois au genre pendant cette époque. Mais l'histoire de la proposition participiale en suédois ne s'arrête pas là : au XVII^e siècle, en pleine époque francisante en Suède, la construction a été empruntée de nouveau de manière à avoir des exemples tels que *Karl XII skjuten den 30 nov. 1718, samlade sig ständerna genast* (« Charles XII tué le 30 novembre 1718, les états se réunirent aussitôt »). Nordfelt, qui cite cet exemple et d'autres (1940 : 28), a relevé des propositions participiales notamment chez des auteurs suédois ayant passé des séjours dans des pays romans. Or, comme nous venons de le dire, la construction n'est jamais parvenue à s'intégrer dans la langue suédoise. Un seul exemple, surtout à l'écrit, persiste, à savoir *mig ovetande* (=« moi non-sachant »), ce qui correspond à *à mon insu* en français.

En revanche, dans les langues romanes une telle construction, d'ailleurs assez fréquente², a survécu. Nous reproduisons ci-dessous un des deux exemples cités

2 Cf. Meyer-Lübke 1899 : 59.

par Bach et Schmitt Jensen dans leur grammaire italienne (1995 : 624). Cet exemple attire notre attention à plus d'un titre, car, comme les auteurs le prétendent, c'est un exemple d'une imitation du latin qui a, le plus souvent, une valeur temporelle. En outre, on remarque la position de la proposition participiale au début de la phrase :

(3) *Ucciso l'imperatore*, Arbogaste ne occupò il posto. (« L'empereur mort, Arbogaste occupa son poste »)

Il en est de même en espagnol ainsi qu'il ressort de cet exemple tiré de la grammaire de l'Académie espagnole (2009 : § 27.8h)³ : la construction en question se trouve presque toujours en position initiale. L'exemple suivant est emblématique :

(4) *Terminada la reunión*, saldremos de paseo. (« La réunion terminée, nous sortons faire une promenade »)

En examinant des textes qui ont été écrits directement en français, on s'aperçoit également que, dans la mesure où l'on relèvera des propositions participiales, il s'agit presque toujours de propositions circonstancielles sur le plan sémantique. Il découle de nos exemples liminaires que la construction qui nous intéresse dans ce travail, c'est la proposition participiale proprement dite et non toutes les constructions regroupées sous l'appellation construction absolue. Qu'on pense à cet égard à l'étude de Suzanne Hanon (1985) qui a étudié les constructions absolues en français moderne et notamment à l'étude diachronique de Müller-Lancé (1994), dont les résultats sont d'un grand intérêt pour nous.

1.1 De l'ablatif absolu à la proposition participiale

La fortune de l'ablatif absolu dans les langues romanes est en grande partie méconnue et il y a, on vient de le constater, peu d'études consacrées à ce phénomène. Au Moyen Âge, l'ablatif absolu a suscité bien des hypothèses et des discussions, comme le note Serbat (1981 : 35). « Exempts de dépendance extrinsèque », les deux absolus dans une telle construction prêtaient sans doute à confusion pour la plupart des locuteurs. On sait bien que les langues romanes ne descendent pas du latin de Cicéron, où ce genre de construction était fréquent, mais les manuels sur le latin vulgaire ne nous renseignent pas sur son sort. Ce qui nous reste, ce sont des renseignements fragmentaires. D'après Serbat (1979 : 354), le tour était

3 Pour les éléments constitutants et l'interprétation sémantique de la construction en espagnol, voir §38.11-13.

réputé « moribond » chez Plaute, ce qui est un indice important. Väänänen, lui, nous fournit cependant plus de détails. D'après lui, le tour appartenait surtout à la langue littéraire (1981 : § 382) et si on le trouve à basse époque, c'est dans des expressions plus ou moins toutes faites (1981 : § 383), d'où des cas de co-référence avec les sujet de la phrase. Ainsi, il convient de citer l'inscription funéraire *Claudia et Muria et Claudius fecerunt se vivo sibi et suis* (« Claudia, Muria et Claudius ont érigé ce monument de leur vivant »), où l'ablatif absolu renvoie même à un sujet féminin ou pluriel (Väänänen 1981 : § 383 Rem.). Somme toute, il est malaisé de tracer le parcours de l'équivalent de l'ablatif absolu et son entrée dans la langue française. Une explication possible de la disparition de cette construction est son ambiguïté, car les usages de l'ablatif étaient, comme on le sait, multiples ; sans appui de préposition, l'ablatif était de nature à provoquer des confusions (Serbat 1975 : 64). Pour le commun des hommes, il était sans doute plus pratique d'ajouter une préposition (65). Ajoutons en passant que la remarque de Serbat (1981 : 47) sur l'appellation *ablatif absolu* est bien pertinente : il cite Sanctius qui tonne contre les « grammariens imbéciles » qui se servent de cette appellation. Selon Sanctius, il faut comprendre la construction ainsi : (*ab*) *hoste superato*. À la lumière de ces faits, on peut sans trop de difficulté supposer qu'une rupture a eu lieu ; d'après Lyer (1931 : 423), les constructions participiales ne sont pas issues de l'ablatif absolu, mais de formation romane. Quoi qu'il en soit, la construction commence à être présente à partir du XIV^e siècle, car, presque inconnue en ancien français, la proposition participiale détachée n'apparaît qu'au début de ce siècle. Ce qui est important d'expliquer dans une étude sur la construction, ce n'est pas sa naissance, mais plutôt son essor en moyen français. D'après Lorian (1973: 205), cet essor est dû à la vogue latinisante régnant pendant cette époque. De son côté, Müller-Lancé a relevé en ancien français des occurrences qui ressemblent à des propositions participiales (1994 : 212) ; soulignons que certaines sont en réalité des accusatifs absolus, tels que *oiant* et *voiant*, que nous traiterons dans un chapitre à part (8), étant donné que les traducteurs les mettent souvent sur le même pied d'égalité que les ablatifs absolus. D'autres occurrences relevées par Müller-Lancé sont des formules stéréotypées qui apparaissent dans des chartes : *entrant* + nom de mois. Il est évident que, dans ce cas-là, nous avons affaire à une proposition participiale proprement dite. Mais il faut également signaler que les documents dont il s'agit ici datent du XIII^e siècle (Müller-Lancé 1994 : 207), c'est-à-dire vers la fin de l'ancien français. Par conséquent, on ne s'étonne pas que ce genre de construction y apparaisse en même temps, surtout lorsqu'il s'agit de formules toutes faites, aussi stéréotypées que les constructions que nous avons vues en suédois. Comme le signale Lodge (1997 : 170), les documents vernaculaires devenant plus nombreux que ceux du latin

à cette époque, nous nous trouvons devant un nouveau système qui succède à l'ancien, système qui lui emprunte aussi des constructions syntaxiques, propres à la langue écrite, comme l'ablatif absolu. La construction, que ce soit avec un participe présent ou passé, apparaîtrait au fur et à mesure que l'on s'approche du XIV^e siècle, phénomène qui semble lié au travail des notaires des chancelleries. La langue française élargit ainsi sa palette et ses moyens (Lodge 1997 : 190) ; étant donné que le français était en train de remplacer le latin dans les fonctions réservées à la langue mère entre les XIV^e et XVI^e siècles (Lodge 1997 : 191), il ne faut pas s'étonner de le voir copier des constructions syntaxiques.

Que peut-on dire sur la dénomination « proposition participiale » ? En effet, elle paraît s'inspirer de la grammaire latine (Grevisse 2001 : §252), dans laquelle on appelle ablatif absolu une formule telle que *Deo iuvante, vincam* (« Dieu aidant, je vaincrai »). Une construction similaire, le génitif absolu, existait également en grec ancien, dont la fonction était identique. Quant à son homologue en latin, l'ablatif absolu en l'occurrence, il pourrait avoir été introduit en français par imitation de ces deux langues. Il se peut que cette interférence syntaxique (Klinkenberg 1994 : 154) soit liée à l'essor de la traduction en moyen français, car c'est une époque qui se caractérise par des traductions en tout genre. Si la construction est plutôt rare en ancien français, car on peut effectivement en relever des cas durant cette période, il faut attirer l'attention sur un fait remarquable dans son emploi : l'ablatif absolu peut se référer au sujet de la phrase principale (Kukenheim 1968 : 27) contrairement à la proposition participiale aujourd'hui. D'après Serbat (1975 : 187), ces cas deviennent fréquents dès le III^e siècle ; chez Grégoire de Tours, on relève souvent ce genre de « fautes » : *adueniente rege... resedit* (H. F. 5,49 (=« le roi arrivant, il (le roi) resta »)). On peut occasionnellement rencontrer de tels cas dans le français moderne, mais Grevisse qualifie cet emploi d'archaïque (2001 : §252). Or, en ancien français, la co-référence était répandue : ainsi s'explique la construction récurrente en ancien français *mei vivant* qui se rapporte au sujet comme dans cet exemple tiré des *Ducs de Normandie* : *ice vos odtrei, mei vivant* (Fahlin 1951 : v. 12865). Nous n'allons pas manquer de rencontrer ce phénomène dans certains textes du moyen français et du XVI^e siècle, en l'occurrence dans les textes qui sont écrits directement en français.

Si nous abordons maintenant la question sur l'avènement de cette construction dans la langue française, un aspect important est à même d'expliquer l'entrée de la construction et son grand succès, à savoir la multiplication des traductions au XIV^e siècle. C'est en effet sous Charles V que se développe une littérature scientifique, philosophique et technique qui provoquera des phénomènes majeurs sur le plan syntaxique (Buridant 2011a : 119). Lors du travail avec l'édition de la *Vie de sainte Geneviève* en prose, nous avons été frappé par les multiples

occurrences de la proposition participiale dans le manuscrit de base de la version II, version traduite après 1366 (Bengtsson 2006 : XXV), date qui coïncide donc avec le règne de Charles V. La construction y est en effet récurrente, même si la résolution des ablatifs absolus latins est la règle : on y relève en tout une dizaine de propositions participiales dans ce texte de 12 000 mots environ. Mais ce qui frappe le lecteur, c'est la maladresse des copistes des divers manuscrits de contrôle de cette version. Tous copistes confondus, la construction semble leur poser bien des problèmes : pour preuve les variantes plus ou moins malhabiles que nous allons montrer plus tard. Ce phénomène peut-il être dû au fait que la proposition participiale était une nouveauté pour le moyen français, comme le signale Marchello-Nizia (1997 : 427) ? La langue de cette période intrigue plus d'un, étant donné qu'on connaît des témoins comme ce fameux Lorrain, cité par Brunot (1905 : 403), qui écrit dans sa préface : « et à poinne puet on trouver à jourdieu persone qui saiche escrire, anteir, ne prononcier en une meismes semblant meinier, mais escript, ante, et prononce li uns en une guise et li aultre en une aultre ». Comme Brunot le précise également, la langue des meilleurs écrivains tels que Deschamps, Froissart, Christine de Pisan et Charles d'Orléans est à une grande distance de celle de la fin du siècle précédent (1905 : 403). Il faudrait sûrement nuancer ces propos vieillissés à l'aube du XXI^e siècle, mais c'est peut-être à la lumière de ces données qu'il faut comprendre l'essor de la proposition participiale dans la langue française. C'est peut-être dans le sillage d'une période mouvementée telle que le moyen français qu'on ne maîtrise plus les règles de l'ancienne langue et qu'on a recours à de nouvelles tournures, par l'intermédiaire des traductions des textes latins. Nous examinerons aussi la langue de Christine de Pisan afin d'établir une comparaison entre elle et d'autres auteurs.

Les traductions peuvent par conséquent expliquer le grand succès de la proposition participiale en moyen français. D'après les textes étudiés par Lusignan, les notaires de la chancellerie avaient recours au latin pour représenter le français écrit (2004 : 139), ce qui souligne l'influence latine forte pendant la période en question. Les manuels didactiques du latin nous enseignent également que l'on apprenait les règles de la grammaire latine en les appliquant au français. L'exemple bilingue suivant illustre de façon évidente cette méthode : « Le maistre lisant les enfans profitent, *magistro legente pueri proficiunt* »⁴. Si la grammaire

4 L'exemple en question est fourni par Maria Colombo Timelli, « La terminologie française de la syntaxe dans quelques manuels du XV^e siècle », in *Métalangage et terminologie linguistique*. Actes du colloque international de Grenoble (mai 1998), éd. Bernard Colombat et Marie Savelli, Peeters, Leuven — Paris — Sterling, Virginia, 2001, p. 372.

latine a ainsi fourni le cadre conceptuel des règles du français de la chancellerie, il n'est pas si saugrenu de penser que cette construction pouvait facilement s'intégrer dans la langue vernaculaire et désormais en faire partie intégrante. Ajoutons que, d'après le grammairien Lerch (1933 : 188), la construction était entrée par l'intermédiaire de l'école et de la chancellerie⁵. À ce propos, il convient de citer Atkinson, qui affirme que le célèbre traducteur Jean de Meun a été l'un des premiers à se servir de l'équivalent de l'ablatif absolu (1974 : 408). Le rôle des traductions dans ce transfert linguistique n'est donc pas négligeable, constituant ainsi une piste à explorer.

Ensuite, cette nouvelle construction ne tarde pas à s'observer dans la littérature comme le note Gamillscheg (1957 : 597). Celui-ci semble être d'avis qu'il s'agit là d'une imitation du latin. Citons à ce propos son exemple tiré de Joinville :

(5) Quant je arrivai en Cypre, il ne me fu demurei de remenant que douze vins livres de tournois, *ma nef païe*.

D'autres grammairiens partagent cette opinion, tels que Kukenheim (1968 : 28) et Brunot : ce dernier fait remarquer que le tour apparaît en particulier chez les historiens, à savoir Jean Froissart et Philippe de Commines (1905 : 465). C'est sans aucun doute un trait qui s'avère important, sinon primordial, pour la description de la proposition participiale détachée, car la prose historique semble en renfermer un grand nombre, ce que nous verrons par la suite lorsque nous examinerons les textes historiques traduits et ceux écrits directement en français, à titre d'exemple les *Mémoires* de Commines.

Après ces remarques liminaires, il faut également prendre en compte une autre particularité du moyen français : la nominalisation. Selon l'étude de Brucker (1977 : 336), la prose du moyen français et du XVI^e siècle se caractérise par l'expansion extraordinaire d'autres formes nominales du verbe, en l'occurrence le participe présent et le gérondif. Les occurrences du gérondif, qui n'entrent pas en ligne de compte dans notre étude sur la proposition participiale, s'avèrent justement nombreuses dans la version II de la *Vie de sainte Geneviève* (Bengtsson 2006), étant donné qu'on en compte 35. Cela dit, la question que nous nous posons est de savoir si la construction peut être due aux nombreuses traductions, et par là, une influence directe de la langue latine. Car, s'il y a une construction susceptible d'être un calque linguistique dans une traduction, c'est la proposition participiale détachée. C'est notamment grâce aux structures syntaxiques semblables dans le latin et le français que le calque linguistique peut

5 Voir aussi Beckmann 1963: 19.

être poussé à son extrême, ce qu'a déjà noté Wittlin (1971 : 602). À cet égard, les témoins ne manquent pas : un témoin parmi d'autres est la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire. L'ablatif absolu y donne lieu tantôt à une proposition avec verbe à mode personnel, tantôt à une proposition participiale calquée sur le latin (Rychner 1964 : 177). S'il faut supposer que la relatinisation affecte également la syntaxe, nous avons par conséquent affaire à une interférence syntaxique. Sachant également que l'ablatif absolu paraît se retrouver surtout en position initiale de la phrase (Ernout et Thomas 1951 : 89) et l'équivalent de cette construction en français se retrouve de même en tête de phrase (Marchello-Nizia 1997 : 427), la solution qui paraît s'imposer, c'est de penser que la proposition participiale détachée est entrée dans l'usage grâce à la relatinisation sans toutefois oublier l'adjonction d'un autre facteur : la nominalisation.

Or, il faut maintenant avancer dans le temps pour voir ce que devient la proposition participiale par la suite en français classique. On pourrait à cet égard étudier la construction *cela dit* qui fut l'objet d'une critique par Vaugelas :

(6) Cette phrase ne vaut rien, quoy que plusieurs l'escruient, & particulièrement la plus-part de ceux qui font des Romans. Elle ne se peut pas escrire, parce qu'elle ne se dit iamais, on dit ordinairement *ayant dit cela*, & c'est ainsi qu'il faut escrire. Ce qui les a trompez, c'est que l'on escrit fort bien *cela fait*, qui est bien meilleur & plus elegant que de dire *cela estant fait*, mais ils ne considerent pas, que si l'on l'escrit, on le dit aussi, & et qu'à cause qu'on ne dit point *cela dit*, il ne faut point aussi l'escrire. (Vaugelas 1934 : 519)

Comme on peut le constater en lisant cette remarque, ce que critique Vaugelas est le fait que les locuteurs omettent le participe présent *ayant* dans la proposition participiale ; il ne semble donc pas critiquer la construction en soi. Par rapport à l'anglais, il est évident que le participe y apparaît : *Having said that*. Nous pouvons également remarquer la contradiction dans les propos de Vaugelas, puisqu'il accepte une autre cheville, à savoir *cela fait* (cf. Ayres-Bennett & Seijido 2011 : 183). La critique de Vaugelas n'a cependant pas eu des conséquences : en français, on peut toujours omettre l'auxiliaire comme le note Grevisse : « Lorsque l'auxiliaire est *étant*, *ayant été*, il se supprime souvent (cf. b), ce qui rend l'expression plus légère » (2001 : §253a). Riegel *et al.* constatent que « la proposition participiale attributive ou dont le verbe est une forme composée peut subir l'ellipse du verbe *être* » (1994 : 510).

Parmi les remarqueurs, il convient également de citer Bouhours. D'après lui, « Quelques-uns de nos bons écrivains disent, *cela fait* » (1692 : 260). Dans les exemples cités par Bouhours, en l'occurrence *Cela fait*, ils s'avancèrent et *Cela fait*, il prit les guides, il s'agit d'une cheville initiale que nous rencontrerons par

la suite dans notre corpus. Sa remarque concernant l'usage de cette construction est bien pertinente : selon lui, Charpentier se sert de *cela dit*, qui est condamné par Vaugelas, mais que Corneille ne trouve pas plus mauvais que *cela fait* (1692 : 260). Comme tant d'autres cas, les remarques de Vaugelas ont le grand avantage de nous faire découvrir l'état de la langue française à l'époque classique : sa remarque concernant la cheville initiale *cela dit* nous apprend que la construction était attestée surtout dans les romans. Malgré sa critique acerbe, cette proposition participiale, dont la fonction est celle d'une anaphore résomptive, est parvenue à survivre au classicisme et fait désormais partie intégrante de la langue française. Il est en outre aisé de comprendre cette construction en l'interprétant comme une temporelle : *après avoir dit cela, lorsque cela a été dit* etc. Il en est de même avec la formule *ce fait* que nous ne manquerons pas de relever dans les textes qui seront étudiés dans notre étude. Ultérieurement, nous verrons également que la temporelle est peut-être la subordonnée la plus courante pour traduire l'ablatif absolu en moyen français, tant la proposition participiale française se rapproche de la construction latine.

1.2 Définition et but

Tout d'abord, il faut avouer que l'usage de la terminologie est un domaine où les opinions divergent. Complément, participe, ablatif, équivalent de phrase, absolu, nominal, ellipse ou apposition, les étiquettes sont nombreuses pour les cas en français moderne comme l'a déjà remarqué Hanon (1989 : 40-44). La chose n'est pas aisée non plus si nous restons dans la linguistique historique ; en empruntant la définition de Lorian (1973 : 206), on remarquera que, dans sa dénomination *participe absolu*, il prend en compte non seulement la structure, mais également, voire surtout, le facteur rythmique. Si nous ne parlons pas de ce facteur dans notre étude, celui-ci est sans aucun doute très important dans l'usage de la proposition participiale. Marchello-Nizia, quant à elle, utilise l'expression *construction absolue* (1997 : 427). Il suffit de regarder une grammaire raisonnée telle que Riegel *et al.* pour se rendre à l'évidence à quel point les grammairiens ne sont pas d'accord sur la dénomination, mais nous retiendrons la leur, c'est-à-dire la proposition participiale (1994 : 510), dans notre étude. En outre, même si ces constructions absolues ont un certain nombre de points communs (Hanon 1989 : 59), nous étudierons dans cette étude les constructions du type B chez elle :

(7) *La porte fermée, Marie s'en alla*

Cependant, afin d'éviter toute ambiguïté, nous empruntons à Combettes, dont les travaux sont fondamentaux dans ce domaine, des exemples qui peuvent clarifier la problématique. Chez lui, on distingue effectivement la construction absolue d'un côté et la proposition participiale de l'autre. Afin de dégager les différences entre ces deux constructions, nous lui empruntons les deux exemples suivants (1998 : 23) :

(8) *La bouche ouverte*, le dentiste s'est mis au travail

Il va de soi que l'on peut interpréter cette phrase de deux manières différentes. Soit, c'est une construction absolue :

(8a) Le dentiste avait la bouche ouverte ; il s'est mis au travail

Soit, c'est une proposition participiale :

(8b) La bouche du patient avait été ouverte ; le dentiste s'est mis au travail

Dans le deuxième cas, la relation qui s'instaure correspond à la relation sujet/verbe. Il n'y a donc pas obligation de co-référence avec un autre élément de la phrase dans la proposition participiale. C'est cette dernière construction qui nous intéresse surtout sans pour autant négliger les exceptions à cette règle que nous rencontrerons au cours de cette étude. Nous retiendrons donc la définition de Combettes dans cette étude afin d'éviter toute ambiguïté.

Aussi paradoxale que cela puisse paraître, nous incluons également les propositions participiales sans participes pour ainsi dire, étant donné qu'elles offrent un certain intérêt. Par « participiales sans participes » nous voulons dire les constructions telles que *tesmoig Homer* chez Jean de Vignay, correspondant à *ipso Homero teste* (exemple 21 *infra*). Seront incluses dans notre étude sur les traductions des tournures qui dans la syntaxe ont d'autres appellations. Ainsi, des ablatifs absolus comme *anno finiente*, qui à l'origine était un ablatif temporel (« à l'époque de l'année finissante »), et *stricto gladio*, ablatif instrumental (« l'épée dégainée »), seront traités sur le même pied d'égalité dans notre étude, car ils revêtent un sens de circonstance en général. Comme Séchehaye le rappelle (1926 : 157), le sens de l'ablatif absolu se serait développé à partir de ces constructions pour ensuite marquer la circonstance en général (« comme l'année tirait à sa fin » et « après avoir dégainé son épée »).

Dans les traductions en vernaculaire, nous relèverons des constructions qui semblent faire écho à des ablatifs absolus en latin, notamment *me auctore*, *re salua*, *me praesente* et *hostibus victis* (voir Serbat 1979 : 343). Comme il le remarque, les deux dernières constructions, c'est-à-dire avec des participes présents et passés, connaîtront une augmentation vers l'époque impériale, alors que

l'emploi des deux premiers seront plus rares (1979 : 345). Il est par conséquent naturel que les constructions relevées dans les traductions françaises fassent justement écho à ces constructions, vu que les textes qui seront étudiés ici datent des époques postclassique, médiévale et néo-latine.

1.3 Un point de départ

Avant d'aborder l'examen des différentes œuvres, faisons état de quelques cas de propositions participiales détachées qui nous ont frappé. En effet, le fait de rencontrer des traductions littérales de l'ablatif absolu n'est pas si rare qu'on pourrait penser, ce qu'à déjà montré Rychner dans son étude sur la traduction de Tite-Live par Pierre Bersuire. L'ablatif absolu y donne parfois lieu à une construction calquée sur le latin, comme le montrent ses exemples (1964 : 177). On y observe par exemple « *his rebus actis* » qui correspond à « *faites cestes besoigne* ». De même, les trois ablatifs absolus d'affilée, qui contiennent tous des participes passés, « *pace...parta, exercitu in naves imposito..., magna parte navibus missa* », répondent à « *rendue paix..., mis tout l'ost es nefes et en galees..., mises grans parties des chevaliers es nefes* ». Cela montre bien que la proposition participiale littérale n'est pas sans exemple dans la prose du moyen français. Nous nous attendrons donc à relever des traductions littérales de l'ablatif absolu tout au long de notre examen.

Un autre cas de figure se présente si l'on examine l'équivalent de l'ablatif absolu dans un autre genre de texte, à savoir l'hagiographie. En abordant justement le texte qui nous a frappé par l'usage de propositions participiales, la *Vie de sainte Geneviève* en prose, le traducteur se sert dans la moitié des cas d'une principale pour rendre l'ablatif absolu. Rien de surprenant, car c'est un des moyens pour rendre l'ablatif absolu en langue vernaculaire. Il en est de même avec les onze temporelles et les douze syntagmes prépositionnels qui répondent à des ablatifs absolus dans le texte source. En examinant la traduction, on se rend à l'évidence que le traducteur adopte parfois la même stratégie dans la traduction d'un ablatif absolu ou d'un autre ablatif. C'est ainsi que l'on peut relever, à deux lignes de distance, la même temporelle, dont l'une répond à un ablatif absolu, l'autre à un ablatif instrumental :

- (9a) Quant veillié out une nuit, la santé li revint, mez non pas entierement et s'en retourna. *La semaine passee*, el revint faire l'offrendre et ses oroisons. Quant el out veillié une nuit, el fu toute saine et loa nostre Seigneur. (80.9-10)
- (9b) *Ubi noctis unius vigiliis excubatis salutem minus integrum recepit et sic ad prospera rediit. Post ebdomadam vero reversa pronuntiata salute uota*

sua redderet. Post unius noctis excubias reddita est et ipsa integre sanitati.
(f. 19v)

Entre les deux temporelles, s'observe une proposition participiale qui équivaut à un syntagme prépositionnel en latin. Le traducteur paraît donc créer lui-même une proposition participiale équivalant à un complément circonstanciel de temps en latin, à moins qu'il ait eu recours à un autre texte source. D'habitude, ce type de complément répond à une proposition participiale comme nous allons le voir. En ce qui concerne les propositions participiales, on en relève dix dans cette traduction ; ensuite, trois gérondifs répondent à des ablatifs absolus. Mais ce qui attirera notre attention à présent, c'est surtout la façon dont les manuscrits de contrôle traitent les propositions participiales qui nous renseignent sur la manière dont les copistes traitaient cette construction.

Mais avant d'aborder les propositions participiales dans cette version, traduite dans le dernier tiers du XIV^e siècle, il faut également mentionner qu'elle nous fournit quelques occurrences de la locution *voiant tous* (voir chapitre 8), construction qui complique encore la situation. Deux exemples correspondent à des ablatifs absolus dans le texte source : le premier exemple, «*voiant le pueple* » (2006 : 70.10⁶), au singulier, correspond à «*mirantibus cunctis*» (f. 11), le second, «*voians pluseurs* » (2006 : 77.2-3), au pluriel, correspond à «*multis qui astabant videntibus et mirantibus* » (16v). Il convient de distinguer cette locution ou, pour reprendre le terme de Brunot, cette formule de l'épopée (1905 : 465) de la proposition participiale, qui lui ressemble tant. En fait, elle n'apparaît pas avant le XII^e siècle d'après Aspland qui l'a étudiée dans les œuvres en vers en ancien français (1968). La locution, issue du latin, existe par conséquent dès l'ancien français, mais la difficulté réside dans sa nature qui se rapproche de la proposition participiale : les auteurs la considéraient-ils comme une proposition participiale à part entière ? Ajoutons que l'exemple tiré de Grégoire de Tours que relève Serbat (1975 : 187), *acceptam a uobis benedictionem purgatoque pectore* (*H. F.* 5, 43) (=« reçue de vous la bénédiction et le cœur purifié »), montre à quel point les constructions étaient similaires pour quelqu'un qui écrivait en latin. À l'origine, c'est l'accusatif absolu, succédant à l'ablatif absolu, qui avait donné naissance à cette construction (Kukenheim 1968 : 28) : *advenientem regem, procedentem eum*, etc. L'invariabilité du participe au pluriel tient au fait que les formes *praesente*, *audiente*, etc., étaient senties comme étant des prépositions (= 'devant'), suivies d'un pluriel : *praesente legatis* (Kukenheim 1968 : 28). C'est précisément cela que l'on peut constater parfois chez certains auteurs médiévaux qui semblent la

6 Les chiffres renvoient à la page et à la ligne dans l'édition de Bengtsson.

considérer comme une préposition, c'est-à-dire « devant tous », trait qui s'observe surtout dans les textes tardifs. À la lumière de l'étude d'Aspland, selon qui l'usage de cette formule a cessé au XIV^e siècle (1968 : 164), il y a là un vaste domaine à explorer, car la situation pour les textes en prose en moyen français reste méconnue. En ce qui concerne la *Vie de sainte Geneviève*, il ne faudra pourtant pas exclure la possibilité d'une logique claire derrière l'accord au pluriel, car nous avons bien affaire à un pronom indéfini au pluriel dans le second cas. Dans le premier cas, nous avons un substantif au singulier. Peut-être le traducteur les considère-t-il tout simplement comme des propositions participiales détachées ?

Pour revenir à la traduction des ablatifs absolus dans la *Vie de sainte Geneviève*, une autre optique peut nous guider ; insistons à présent sur la stratégie des copistes des manuscrits de contrôle à l'égard de cette construction qui semblent poser problème aux copistes. L'exemple suivant, où il s'agit de la traduction de *quo dicto* en latin (B. n. F. lat. 5667, f. 2⁷), mérite quelques commentaires :

(10a) *Ce dit*, saint Germain li tint la main sus la teste jusques atant qu'il fussent au moustier. (57.22)

(10b) Ce saint dit Germain ly tint la main sus la teste jusques atant qu'ilz fussent au moustier. (G)

On voit dans l'exemple ci-dessus la leçon dans le manuscrit de contrôle G⁸ qui correspond à *ce dit* dans la *Vie de sainte Geneviève*. Ce n'est peut-être pas le fait que la proposition participiale apparaisse dans cette traduction qui s'avère intéressant, mais c'est plutôt le fait que les manuscrits de contrôle la traitent d'une autre manière. Le manuscrit G ne l'a visiblement pas comprise, car sa leçon, *ce saint dit*, où le participe passé veut dire 'nommé' ou 'appelé', signifie autre chose (a-t-il voulu corriger la leçon *ce dit saint*, faute de compréhension?) ; à cet endroit, le participe passé *dit* est ainsi devenu une apposition à *saint*. Cette construction semble aussi avoir posé problème au copiste de P étant donné qu'il l'a carrément omise.

Ainsi, le fait d'avoir plusieurs manuscrits de contrôle nous permet par conséquent de voir la façon dont les copistes traitent ce genre de construction. Il est également possible de travailler d'une autre manière, car on rencontre souvent le même type d'ablatif absolu dans le texte source, ce qui nous permet d'établir des comparaisons sur le travail du traducteur, ou des traducteurs. Un cas qui reviendra

7 Les références ultérieures proviennent de ce manuscrit.

8 G = ms. 1131 de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève, P = ms. 416 de la Bibliothèque nationale de France, V = fonds de la reine Christine, Vatican 1728.

notamment, en principe dans chaque texte, est le participe passé du verbe *audire*, qu'il soit au singulier ou au pluriel, précédé par un mot déictique. Si le participe passé est au pluriel, trait stylistique en latin, le complément d'objet direct est le plus souvent au singulier dans les traductions françaises. Ici, le traducteur de *Vita sanctae Genovefae* a choisi deux temporelles, ce qui est le moyen le plus habituel de rendre cette formule, mais un recours à une cheville initiale aurait été possible à l'époque de la composition de ce texte. Nous verrons que des formules telles que *ces choses dites* apparaissent dans un texte antérieur, à savoir le *Miroir historial* de Jean de Vignay. Toujours est-il qu'il est question là de la prose historique, genre textuel qui paraît renfermer ces formules toutes faites dans une grande mesure. Pour ce qui est des manuscrits de contrôle de la *Vie de sainte Geneviève*, ils ne fournissent pas de variante qui appelle des remarques à cet endroit.

- (11) *His auditis* Genovefa uas in quo potus delatus fuerat, quod cuppam nuncupamus, sibi petiit monstrari. (f. 7)
- (11a) *Quant el oï ce*, el demanda la coupe en quoi en leur donnoit a boire. (64.1-2)
- (12) *His auditis* surgens ab oratione notansque eos sigillatim signo crucis omnes spiritibus inimicis obsessos curavit. (f. 9v)
- (12a) *Quant la vir\ge out oi ce qu'ils disoient*, el se leva et les signa l'un après l'autre du signe de la crois et et tantost furent delivrez des anemis. (67.17-18)

En outre, bien d'autres observations peuvent se faire sur la traduction. La même stratégie, observée auparavant dans les manuscrits de contrôle, prévaut dans la traduction de *dissipato pravo consilio* (f. 4v), ce qui est rendu par *leur mauvéz conseil lessyé* dans notre manuscrit de base, L :

- (13) Il doubterent Dieu et, *leur mauvéz conseil lessyé*, plus nèn firent. (61.14-15).
- (13a) Ilz doubterent Dieu et leur mauvais conseil laisserent, plus nèn firent. (GV)

Dans ce cas, nous avons deux explications possibles derrière le choix des copistes de G et de V, ayant remplacé le participe passé par un verbe à mode personnel. Soit ils n'ont tout simplement pas compris la construction, dépourvue de verbe fini, soit ils ont tout simplement voulu éviter ce calque, étranger à la langue française. Pour finir, en ce qui concerne l'ablatif absolu *Quibus ad sua revertentibus* (f. 23v), il correspond à *Lesquels retournéz en leur pais* dans le manuscrit de base et les manuscrits de contrôle, le manuscrit V faisant exception. À cet endroit, le copiste de notre manuscrit de base a opté pour l'emploi d'une construction relative de « transition » que préfère l'appeler Jokinen (1978 : 22), qui est, nous le verrons ultérieurement, très fréquente dans la prose historique notamment. Cette construction a cependant dû poser problème au copiste de V, explicitant le sens temporel de la proposition participiale :

(14) *Lesquels retournéz en leur pais, li freres ramenerent leur dame de Marisy*
(84.2-3)

(14a) *Lesquelz, quant furent retournés en leur pays, lez freres ramenerent la*
dame de Marisy (V)

Très négligent tout au long du texte (Bengtsson 2006 : XXIII, voir également la note 56.17), ce dernier fait de la construction en question une subordonnée temporelle, tout en gardant le pronom relatif de liaison (cf. Ernout et Thomas 1951 : §423) au lieu de le remplacer par un anaphorique. Dans ce cas, attirons justement l'attention sur les adjectifs démonstratifs qui semblent apparaître en combinaison avec une proposition participiale dans les traductions, ce à quoi nous reviendrons dans la section suivante. Il suffit de ces cas pour démontrer une certaine maladresse chez les copistes concernant les propositions participiales. Tout cela permet de penser que la construction était étrangère à certains, voire à beaucoup de copistes. Il aurait été intéressant de prendre en compte cet aspect dans notre étude, mais, faute de temps, ce sera impossible. Nous espérons toutefois avoir montré qu'on peut traiter la proposition participiale sous plusieurs angles d'attaque.

Pour terminer cette introduction, nous voudrions souligner qu'on n'a peut-être pas suffisamment envisagé l'explication des phénomènes linguistiques en moyen français au moyen de calques. Lorsqu'il y a des prologues dans les traductions des œuvres hagiographiques (cf. Buridant 2011b : 351), on voit combien la revendication de la littéralité joue un rôle primordial. Ce sont sans doute ces textes-là qui véhiculent en grande partie des phénomènes linguistiques. Il ne faut surtout pas sous-estimer le rôle des traductions dans ce transfert linguistique, ce qu'a déjà remarqué Buridant :

les traductions ont souvent joué un rôle non négligeable dans l'élaboration d'une grammaire implicite, en servant de révélateurs de phénomènes majeurs touchant en particulier la syntaxe et témoignant de tendances évolutives profondes qui concernent son architectonique (Buridant 2003, p. 67)

1.4 Corpus

Après ces préambules, il faut à présent rendre compte des œuvres faisant partie de cette étude, car un travail portant sur la proposition participiale détachée en moyen français nécessite forcément un corpus très vaste. Pour des raisons évidentes nous ne pourrions pas tout étudier et notre choix s'opère selon des critères différents et sous des angles d'attaque différents. Notre étude va s'articuler sur deux parties : l'une qui concerne des textes traduits du latin en français aux XIV^e et XV^e siècles, l'autre qui concerne des textes écrits directement en français. Cette

dernière partie sera forcément moins vaste, étant donné que nous ne pourrions y relever que des propositions participiales. Dans la première, nous pourrions voir ce qui se passe avec tous les ablatifs absolus latins en vernaculaire, mais aussi examiner les propositions participiales françaises.

Parmi les textes retenus pour cette étude, nous commencerons par l'œuvre célèbre de Flavius Vegetius Renatus : *Epitoma de re militari* ou *Epitoma rei militaris*, composée entre 383 et 450. Le traité militaire de Végèce connu une grande fortune, surtout aux XIV^e et XV^e siècles, ce dont témoigne le grand nombre de manuscrits subsistants. Nous examinerons dans la première partie trois traductions de cette œuvre, car nous avons la chance d'avoir plusieurs traductions du texte source ; il faut d'abord mentionner celle de Jean de Meun, réalisée en 1284, ensuite celle de Jean de Vignay (dont l'attribution reste fragile, question à laquelle nous reviendrons par la suite), qui date du premier quart du XIV^e siècle et enfin une traduction anonyme, exécutée autour de 1380. Nous nous intéresserons plus particulièrement à la façon dont on traduisait l'ablatif absolu latin, une construction qui était vraisemblablement étrangère au latin vulgaire et à l'ancien français.

De cette façon, il sera possible de voir comment l'ablatif absolu est traduit à l'aube du moyen français, mais nous relèverons aussi, à titre de comparaison, un certain nombre de propositions participiales dans la prose historique, car nous avancerons dans le temps en étudiant deux travaux du célèbre traducteur Jean de Vignay, l'un qui se base sur le *Speculum historiale* composé par Vincent de Beauvais au milieu du XIII^e siècle, l'autre qui se base sur *Itinerarium Odorici socii militis Mandavili per Indiam*, composé par Odorico da Pordonone en 1330. Traduit par Jean de Vignay, les *Merveilles de la terre d'Outremer* datent également du premier tiers du XIV^e siècle (Trotter 1990 : XVII), ce qui nous permet d'établir encore des comparaisons sur ce célèbre traducteur. Le *Miroir historial* de Jean de Vignay, composé entre 1315 et 1332 d'après Brun (2010 : 36), nous sera utile lorsque nous examinerons par la suite celui de Jean de Noyal, compilation datant de 1388 (Förnegård 2012 : 15).

Même si nous sommes d'avis que le XIV^e siècle est crucial pour comprendre l'essor de la proposition participiale, nous étudierons aussi des traductions du siècle suivant. Pour ce faire, nous avons choisi le même traducteur, à savoir Jean Miélot⁹. Les deux traductions attribuées à ce traducteur, le *Miroir de l'humaine salvation* et les *Vie et miracles de saint Josse*, réalisées au milieu du XV^e siècle, la première en 1448, la seconde une année plus tard¹⁰, feront donc

9 À cet égard, signalons le numéro spécial qui lui est consacré, à savoir le *Moyen français* 67 (2010).

10 Jönsson 2004, p. VII. Voir également Lutz et Perdrizet 1907, p. 108 et 109.

partie de la deuxième partie de l'étude sur les traductions en moyen français. Pour le *Speculum humanae salvationis*, Sandquist Öberg situe la date de composition vers 1324 (2008 : 541). Enfin, pour la *Vita secunda sancti Jodoci*, c'est-à-dire la version d'Isembard, elle fut écrite vers l'an 1000 selon l'éditeur (Jönsson 2004 : XV).

Le deuxième volet de cette étude consistera à relever des propositions participiales détachées dans des textes qui n'ont pas été traduits, mais écrits directement en français. Nous les appellerons textes narratifs. Précisons d'emblée que l'approche sera forcément différente pour l'analyse de tous ces textes : dans les textes de départ, à savoir les traductions, nous pourrions relever tous les ablatifs absolus et ensuite voir leur destin dans les traductions en moyen français. Mais il est évident que dans le cas des textes où il n'y a pas de texte de départ en l'occurrence, nous y relèverons uniquement les propositions participiales existantes. Nous travaillerons d'après l'hypothèse que la proposition participiale y sera aussi présente que dans les traductions. Introduite par les traducteurs, la construction devrait s'observer chez les auteurs qui ont pu la noter justement dans les traductions ou dans d'autres textes. Il se peut aussi qu'ils l'aient apprise dans les ateliers. Nous commencerons par étudier la présence de propositions participiales dans un texte écrit par Christine de Pizan, *La Cité des Dames*, datant de 1405. Ensuite, la *Belle Maguelonne*, composée en 1438 (Biedermann 1913 : VI), constituera le deuxième texte étudié dans cette partie. Le troisième texte narratif que nous examinerons appartient à la prose historique, mais il est néanmoins écrit directement en français : les *Mémoires* de Philippe de Commines, composées entre 1489 et 1491. Nous étudierons pour finir un texte qui a été composé en français à la fin de la période, à savoir le célèbre *Gargantua* de François Rabelais, datant de 1535. Ces textes constituent ainsi un ensemble de textes narratifs, plus ou moins littéraires, mais nous sommes loin de fournir une étude exhaustive de tous les textes narratifs de l'époque. Cependant, ce corpus nous donnera sans aucun doute des informations importantes sur la façon dont les auteurs traitent de la proposition participiale pendant l'époque du moyen français. La construction sera-t-elle aussi fréquente dans les textes narratifs que dans les traductions ?

Enfin, nous terminerons cette étude par examiner la construction *voiant tous* et ce qu'il en devient au fil des siècles, car nous ne manquerons pas d'en relever des occurrences dans les traductions aussi bien que dans les textes qui sont écrits directement en français. Même si son origine diffère de celle de la proposition participiale proprement dite comme on vient de le voir (cf. chapitre 1.3), il faudra sans doute la prendre sur le même pied d'égalité, étant donné que les auteurs semblent le faire.